

AFFAIRE N°6 - Autorisation d'ouvrir et de fermer dans différentes écoles de la Commune de Saint-Denis des classes primaires et maternelles.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Monsieur le Vice-Recteur vient de me faire parvenir une liste de classes primaires élémentaires et maternelles à ouvrir ou à fermer dans les différentes écoles de la Ville.

Ces propositions de mesures scolaires se sont portées sur les groupes suivants :

OUVERTURES, FERMETURES et TRANSFORMATIONS d'ÉCOLES :

- Ouverture de l'école annexe mixte de Sainte-Clotilde
- Fermeture de l'école d'application mixte groupe B
- Ouverture de l'école maternelle Fénelon
- Ouverture de l'école maternelle des Camélias (par transfert de classes enfantines de l'école mixte)
- Ouverture de l'école maternelle du Chaudron (par transfert de classes enfantines des écoles Garçons)
- Ouverture de l'école maternelle de Domenjod (par transfert de classes enfantines de l'école mixte)
- Ouverture de l'école maternelle de Sainte-Clotilde (par transfert de classes enfantines de l'école Garçons)
- Ouverture de l'école maternelle de la Montagne 15e (par transfert de classes enfantines de l'école mixte)
- Ouverture de l'école mixte de Piton Bois de Nêfles
- Transformation de l'école de garçons "Ph. COMMERSON" Bretagne, en école mixte groupe A
- Transformation de l'école de filles de Bretagne en école mixte groupe B
- Transformation de l'école de garçons de Sainte-Clotilde en école mixte groupe A

Transformation de l'école de filles de Sainte-Clotilde en école mixte groupe B
 Ouverture des garderies de Camélias, la Source, Petite-Ile, Moufia, Chaudron, Butor.

OUVERTURES DE CLASSES :

Ecole annexe maternelle Sainte-Clotilde
Ecole annexe mixte de Sainte-Clotilde
Ecole maternelle Camélias
Ecole Centrale groupe A
Ecole maternelle Gabriel Macé
Ecole maternelle rue Jules-Auber
Ecole Bretagne mixte Grand Canal
Ecole maternelle Chaudron
Ecole mixte Commune Prima
Ecole de Garçons Damase LEGROS
Ecole de Filles Damase LEGROS
Ecole maternelle Domenjod
Ecole mixte Moufia
Ecole mixte Piton Bois de Nèfles

Ecole mixte Sainte-Clotilde groupe A

Ecole maternelle Sainte-Clotilde
Ecole maternelle Montagne 15e
Ecole mixte Montagne 16e
Garderie Camélias
Garderie la Source
Garderie Petite-Ile
Garderie du Chaudron
Garderie de Moufia
Garderie du Butor

2 classes (5°, 6°)
10 classes (1°, à 10°) ouverture d'école
5 classes (1° à 5°) ouverture d'école
1 classe enfantine (1a 1°)
2 classes (1°, 2°) ouverture d'école
1 classe (1a 7°)
1 classe élémentaire (1a 4°)
3 classes (1° à 3°) ouverture d'école
1 classe enfantine (1a 3°)
2 classes enfantines (3°, 4°)
2 classes enfantines (3°, 4°)
2 classes (1°, 2°) ouverture d'école
1 classe (1a 3°)
1 classe enfantine (1°) Ouverture
2 classes élémentaires 1°, 2° d'école
23 classes élémentaires (1° à 23°)
(transformation d'école)
3 classes (1° à 3°) ouverture d'école
3 classes (1° à 3°) ouverture d'école
1 classe enfantine (1a 1°)
1 classe maternelle (1a 1°)
1 classe maternelle (1a 1°)
1 classe maternelle (1a 1°)
1 classe maternelle (1a 1°)
1 classe maternelle (1a 1°)
1 classe maternelle (1a 1°)

FERMETURES DE CLASSES :

Ecole mixte Camélias groupe A

Ecole mixte d'application groupe B

Ecole mixte des Camélias groupe B
Ecole Gabriel Macé (Garçons)
Ecole Gabriel Macé (Filles)
Ecole mixte le Brûlé
Ecole mixte Montagne 15e
Ecole de Garçons Chaudron
Ecole de filles Chaudron
Ecole mixte Domenjod
Ecole de garçons de Sainte-Clotilde

3 classes enfantines (1° à 3°)
6 classes élémentaires (4° à 6°)
fermeture d'école
1 classe élémentaire (1a 18°)
2 classes élémentaires (16°, 17°)
1 classe élémentaire (1a 16°)
1 classe élémentaire (1a 9°)
2 classes enfantines (1°, 2°)
1 classe enfantine (1a 1°)
2 classes enfantines (1°, 2°)
2 classes enfantines (1°, 2°)
2 classes enfantines (1°, 2°)
25 classes élémentaires (1° à 25°)
transformation en école mixte

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Vu
Saint-Denis, le 14 octobre 1975

Pour le Bâton
le Secrétaire général:

Signé: J.P. PROUST

Pour copie certifiée

conforme

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Directeur de la Coordination,
de l'Aménagement du Territoire
et des Equipements

M. CHATEAU